

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 31

Séance du : 5 juin 2026

Objet : Micro-crèche – Remplacement du jeu extérieur et sollicitation d'une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 29 mai 2026

Date d'affichage : 8 juin 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – Mme Claudine DELAITRE – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Josiane PRUNIAUX – Mme Alison DETROYE – M. Ghislain RIONDET – Mme Christelle ROY – M. Dominique TURLIN – Mme Cécile DRUAUX – M. Thierry MORRIER – Mme Aline AMBERT – M. Xavier MOUGIN.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Laurent CARDOT (pouvoir à Maxime VAUTHIER)

M. Jean-Marc JAVAUX a été nommé secrétaire de séance.

»»»

Le jeu extérieur de la micro-crèche « Les P'tits Sabots » montre des signes de vétusté (date de l'ouverture de la structure en 2013).

Afin d'assurer la sécurité des enfants, il est proposé de remplacer le jeu et le sol amortissant, de solliciter une subvention (aide à l'investissement) auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône et d'établir le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Taux	Montant HT
Jeu extérieur et sol amortissant	12 061.20 €	CAF (aide à l'investissement)	80 %	9 648.96 €
		Commune	20 %	2 412.24 €
TOTAL	12 061.20 €	TOTAL	100 %	12 061.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte l'avant-projet présenté,
- Autorise le Maire à solliciter une aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône,
- Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY,



Le secrétaire de séance,

Jean-Marc JAVAUX

Accusé de réception en préfecture
N° 017002617-20260605-DE2026-31-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026